

COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA POTERIE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq mai à 20h, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-la-Poterie, après convocation légale du 28 avril 2022, salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexis MATULL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Alexis MATULL, Stéphanie PRIOUL, Hélène FOURNEL, Eric RENAUDEAU, Gwénola SEIGNARD, Jany LE BEL, François MAYEUX, Xavier POULARD, Raquel MUNOZ, Hervé SABOT, Jean-Yves LE BOT, David LANOE, Laurence HAAS- BAUMER, Magali LECLAINCHE,

ETAIENT ABSENTS :

Ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Jany LE BEL	Hélène FOURNEL	02/05/2022
Martine MAIGNANT	Stéphanie PRIOUL	03/05/2022
Frédéric LE BERRE	Alexis MATULL	05/05/2022
Karine PARIS	Gwénola SEIGNARD	05/05/2022

N'ayant pas donné mandat de vote : Cyril LECLAIRE

Le conseil municipal a désigné, Mme Stéphanie PRIOUL conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 2022 a été approuvé à l'unanimité.

2022-26	FINANCES-BUDGET : Décision budgétaire modificative n° 1
----------------	--

Sous réserve du respect des dispositions des article L 1612-1, L 1612-9 et L 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, et ce, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Considérant qu'un versement de la fiscalité de décembre 2020 a été fait à tort au profit de la

commune de Saint-Jean-la-Poterie, au lieu d'être fait à la commune de Saint-Vincent-sur-Oust pour un montant de 35 114 € au compte 71311 et de 705 € au compte 7318 ;

Considérant qu'il faut rembourser ces sommes, perçues à tort, et qu'il faut prévoir les crédits nécessaires au compte 673, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

En dépenses de fonctionnement :

- **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :** + **35 819.00 €**
 - *Compte 673 –titres annulés sur exercices antérieurs :* + 35 819.00 €

En recettes de fonctionnement :

- **Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement :** - **35 819.00 €**

Total de la décision modificative : 0 €

Total BP section fonctionnement +DM = 1 170 000.00 €

En investissement, il convient de diminuer

En recettes d'investissement :

- **Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement :** - **35 819.00 €**
- **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées** + **35 819.00 €**
 - *Compte 1641- Emprunts :* + 35 819.00 €

Total de la décision modificative : 0 €

Total BP section investissement +DM = 909 538.42 €

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES CHAPITRE		MONTANT	RECETTES CHAPITRE		MONTANT
011	Charges à caractère général	295 951.00	002	Résultat de fonctionnement reporté	129 878.16
012	Charges de personnel et frais assimilés	525 068.82	013	Atténuation de charges	32 000.00
022	Dépenses imprévues	5 000.00	70	Produits des services, du domaine et ventes directes	61 540.00
023	Virement à la section d'investissement	68 804.17 (-35 819.00€)	73	Impôts et taxes	609 189.02
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 375.32	74	Dotations, subventions et participations	300 957.05
65	Autres charges de gestion courante	189 004.35	75	Autres produites de gestion courante	36 435.77
66	Charges financières	28 077.34			
67	Charges exceptionnelles	36 719.00 (+35 819.00 €)			
68	Dotations aux amortissements	10 000.00			
		1 170 000.00			1 170 000.00

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES CHAPITRE		MONTANT	RECETTES CHAPITRE		MONTANT
16	Emprunts et dettes assimilées	87 342.38	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	307 550.17
20	Immobilisations incorporelles	76 010.00	021	Virement de la section de fonctionnement	68 804.17 (-35 819.00 €)
21	Immobilisations corporelles	656 891.24	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 375.32
23	Immobilisations en cours	89 294.80	10	Dotations, fonds divers et réserves	207 520.82
			13	Subventions d'investissement	265 468.94
			16	Emprunts et dettes assimilées	48 819.00 (+ 35 819.00 €)
		909 538.42 €			909 538.42 €

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 1 du budget principal 2022.

2022-27	REPRESENTATION : Elu communal référent pour l'Unité de Gestion Vilaine Aval, compétence gestion des milieux aquatiques, du bocage, du ruissellement et des pollutions diffuses
----------------	---

E 2019, Redon Agglomération, Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe du Morbihan ont transféré à l'Eaux et Vilaine (*ex EPTB Vilaine*) la compétence **gestion des milieux aquatiques, du bocage, du ruissellement et des pollutions diffuses**.

Eaux et Vilaine avec la mise en place du service « Unité de Gestion Vilaine Aval » est maître d'ouvrage des études et des opérations de restauration de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et du bocage sur le bassin versant Vilaine Aval.

Le Comité Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval sollicite la désignation d'un élu référent pour notre commune. Ce dernier aura pour mission de faire le lien avec les opérations que le service mènera sur le terrain, sera associé aux comités de pilotage locaux des différents projets, et aura un rôle de facilitateur de la concertation sur le terrain auprès des usagers de notre commune.

CONSIDÉRANT la candidature de Monsieur Frédéric LE BERRE,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de DESIGNER** Monsieur Frédéric LE BERRE, Elu référent pour l'Unité de Gestion Vilaine Aval